

LE CONGRÈS OUVRIER DE REIMS - 1881 -

Grâce à l'habileté de M. Jules Guesde, le parti révolutionnaire était reconstitué en France, l'évangile marxiste y était prêché. Les maladroites poursuites de 1878 contre les organisateurs du Congrès international interdit par la Préfecture de Police avaient pour beaucoup contribué à ce à ce rapide succès. Renié à Lyon, le collectivisme avait triomphé à Marseille, à Paris, au Havre. De cette doctrine nouvelle M. Guesde était l'apôtre le plus autorisé.

Rédacteur de 1870 et 1871 des *Droits de l'Homme* à Montpellier, en collaboration avec M. Ballue, qui fut député de Lyon, Fabreguettes, qui fut premier président de la Cour d'appel de Toulouse, et Girard, depuis professeur de droit à la Faculté de Montpellier (qui signait du pseudonyme de Gerbier), M. Mathieu Basile, dit Jules Guesde, du nom de sa mère, avait obtenu une condamnation à cinq ans de prison pour délit de presse. Il s'enfuit à Genève, où il fonda une section de l'Internationale, qui, sollicitée entre les bakouninistes et les marxistes purs obéissant à Outine, n'accepta de se ranger ni dans un parti, ni dans l'autre, et reconnut pour loi suprême, la loi des majorités, les décisions des Congrès.

Lorsqu'il revint en France en 1876, M. Jules Guesde eut recours à M. Yves Guyot, qui avait été le correspondant parisien des *Droits de l'Homme*. Ce dernier le fit rentrer dans la rédaction des *Droits de l'Homme* de Paris, journal qui appartenait à M. Menier et dont M. Sigismond Lacroix était le secrétaire de rédaction.

Les *Droits de l'Homme* supprimés, le *Radical* les remplaça. Enfin, sur la fin de 1877, le gouvernement du 16 Mai supprima le *Radical* à son tour, et M. Guesde fonda un journal essentiellement socialiste, l'*Egalité*, dont le premier numéro voulut établir que «presque tous les esprits sérieux du prolétariat des deux mondes se rattachaient au collectivisme». Ce n'était pas le cas en France, où les ouvriers avaient en 1868, au Congrès de Bruxelles, en 1872, en 1873, en 1876, répudié le collectivisme.

Cependant, vers le lieu de 1878, M. Guesde avait conquis à ses idées six corporations: celles des mécaniciens, des menuisiers, des tailleurs, des mégissiers, des serruriers, des employés de commerce et la coopérative l'Egalitaire.

Le procès de 1878, le Congrès de Marseille qui, par 73 voix contre 27, accepta le collectivisme, et le Congrès du Havre donnèrent une grande force à M. Guesde.

Mais en face de M. Guesde, après le Congrès du Havre, s'éleva l'autorité de M. Brousse, dont les idées semblaient mieux convenir aux ouvriers français. Affilié aux sections bakouninistes de l'Internationale M. Paul Brousse, d'abord anarchiste et partisan du régicide, avait attaqué l'*Egalité* dès son apparition, dans un petit journal révolutionnaire suisse l'*Avant-Garde*. En août 1877, au Congrès international de Gand, il s'était rigoureusement prononcé contre le collectivisme. L'autoritarisme des marxistes était pour lui un cauchemar.

M. Paul Brousse fut appelé à jouer dans le parti ouvrier le rôle qu'avait joué Bakounine à l'égard de Karl Marx.

Au mois d'octobre 1880, l'*Emancipation sociale* fut fondée à Lyon. Ce journal, qui dura deux mois à peine, avait comme collaborateur M. Malon, qui, ennemi de la violence, rentra à Paris fort dépité contre M. Guesde et très blessé de son autoritarisme étroit.

Déjà dans les groupes commençait à courir le bruit que M. Guesde aspirait à la dictature. L'année suivante il accepta d'être candidat à Roubaix, alors que tous les rédacteurs de l'*Emancipation* avaient pris l'engagement de n'être pas candidats aux prochaines élections. Le *Prolétaire*, que venait de fonder M. Brousse, blâma M. Guesde de cette défection à un engagement écrit.

Vint le Congrès de Reims (30 octobre-6 novembre 1881). Quarante-quatre délégués (1) y représentaient cinquante syndicats. Pour détruire l'influence dictatoriale de M. Guesde, MM. Malon et Brousse proposèrent la constitution d'un Comité national siégeant à Paris, et formé de cinq délégués choisis par chaque région fédérale (2).

Sauf les cinq délégués de la Fédération du Nord, MM. Guesde, Bazin, Deville, Gardrat et Josselin, tous les membres du Comité national dépendaient de l'influence de M. Brousse, qui disposait ainsi de 25 voix sur 30.

Le Congrès de Reims prit une autre mesure, qui n'était point faite pour plaire au «dictateur». Il renia le programme minimum que M. Guesde avait élaboré avec le plus grand soin à Londres, sous l'inspiration du maître Karl Marx, et avec la collaboration de MM. Lafargue, Engels et Lombard.

L'hostilité contre M. Guesde fut d'ailleurs si peu dissimulée, que des propositions, faites par lui et repoussées à une grande majorité, pouvaient être reprises par M. Brousse et acceptées à la quasi unanimité, ce qui fit dire à M. Guesde que ce Congrès n'était qu'*une plaisanterie et une banale assemblée de rédacteurs du Prolétaire*.

Le parti ouvrier fut baptisé: *Parti des travailleurs socialistes*.

Le Congrès résolut ensuite, - tout en laissant aux fédérations le droit de faire des propositions nouvelles pour compléter le présent règlement, - de renvoyer à l'étude des régions les articles «divergents» contenus dans les divers projets (3).

C'est en vain que, pour combattre l'influence du Comité national, MM. Guesde, Josselin, Dormoy, Pedrou et Jacques déposèrent la proposition suivante:

Considérant que, d'après sa constitution tel qu'elle a été consacrée par le Congrès national de Reims, le Comité national doit rendre compte de son mandat à la tenue de chaque Congrès.

(1) Les principaux délégués étaient MM. Balin, Brousse, Blondeau, Carrette (de Roubaix), Cadenat, J.B. Clément, Dormoy, Francolin, Gély, Guesde, Granger, Jacques (de Reims), Joffrin, Labusquière, Loth, Martelet, Malon, Pedron (de Troyes), Piéron, Ribanier.

(2) Le *Comité national* fut déterminé par une série d'articles dont voici le texte:

Article premier: Pour servir de lien entre les régions fédérales ouvrières, dont l'ensemble forme le *Parti ouvrier* ou des *Travailleurs*, un *Comité national* sera formé par les intéressés.

Son siège provisoire sera à Paris et pourra toujours être changé par les adhérents.

Art. 2: Le mandat de ce *Comité* est fixé comme suit:

a- Exécution des décisions prises par les Congrès nationaux;

b- Communications de tous genres; correspondance - dans le Parti - avec les fédérations régionales ouvrières; - hors du Parti - avec tous les groupes socialistes, nationaux ou étrangers, constitués en vue de l'abolition du salariat;

c- Statistique générale du Parti.

Art. 3: Le comité rend compte de son mandat à la tenue de chaque Congrès national.

Art. 4: Le Comité est formé à raison de cinq délégués choisis et toujours révocables, par chaque région fédérale ouvrière.

Un délégué ne pourra représenter qu'une seule fédération.

La durée du mandat de chaque délégué est fixée à un an.

En cas de contestation sur un mandat par une fédération, les fédérations seront consultées et décideront.

Art. 5: Chaque fédération régionale ouvrière reste toujours autonome pour ses affaires privées et les moyens d'action locaux.

Les décisions d'intérêt général sont soumises à chaque fédération ouvrière.

Art. 6: Le Comité ne pourra entraver, sous aucune forme les rapports des fédérations et des groupes entre eux.

(3) voir page suivante.

Le Congrès national de Reims décide que qu'aucun membre du comité national ne pourra être délégué aux Congrès nationaux qu'une année après l'expiration de son mandat.

Cette proposition, comme toutes les propositions émanant de M. Jules Guesde et de ses amis, fut repoussée à une énorme majorité.

Au sujet du programme du Havre, auquel les guesdistes tenaient par dessus tout, M. Brousse réussit à faire voter par le Congrès les deux résolutions suivantes, qui étaient la condamnation de ce programme minimum.

*Le Congrès,
Considérant l'utilité d'un programme général du Parti et de programmes locaux électoraux;
Propose aux fédérations de mettre à l'étude cette question;
Jusqu'à l'acceptation d'un nouveau programme, celui existant restera en vigueur.
(Adopté par 28 voix).*

L'autre, signée de MM. Clément, Piéron, Joffrio, Pillet, Malon, Labusquière, Aubert, Rondeau, Brousse, Bouty, était formulée ainsi:

Considérant que le programme minimum ne répond qu'imparfaitement aux différentes aspirations des travailleurs;

Qu'il a éloigné du Parti ouvrier, et surtout du candidat ouvrier, plus de travailleurs qu'il n'en a rallié;

Que les travailleurs d'un département ou d'un arrondissement ont des aspirations différentes;

Le Congrès demande aux fédérations de décider que le Comité ouvrier socialiste d'une circonscription ait le droit de rédiger son programme électoral, en s'en tenant, bien entendu, aux considérants communistes et aux constatations historiques et économiques du nouveau programme ouvrier qui sortira du vote des fédérations. (Adopté par 26 voix).

Au contraire, les deux propositions suivantes présentées par MM. Guesde et Carrette étaient repoussées, la première à l'unanimité moins 2 voix, la seconde à l'unanimité moins 4 voix:

1- Considérant que si le programme électoral, c'est-à-dire le moyen d'organisation et de lutte du Parti ouvrier est, et doit toujours être modifiable, par nos Congrès nationaux, il n'y a pas utilité à le modifier chaque année;

Considérant que des modifications trop fréquentes auraient, au contraire, pour effet de jeter le trouble dans les esprits ouvriers;

Considérant, d'autre part, que si le programme sorti des délibérations du Congrès du Havre offre des lacunes ou laisse à désirer, il est toujours loisible d'y remédier dans les manifestes dont peuvent le faire suivre ou précéder les divers groupes, en l'appliquant aux besoins particuliers de leur localité;

Le Congrès national de Reims décide:

1- Le maintien du programme du Havre jusqu'au prochain Congrès national;

2- La faculté, aux diverses fédérations, de discuter les modifications qui pourraient utilement y être apportées par le prochain Congrès.

(3) Voici ces articles :

Fédération du Centre:

1- Publication dans le Prolétaire d'un Bulletin Officiel limité aux actes du parti;

2- Rôle d'arbitre entre les groupes ou les fédérations qui demanderaient l'arbitrage du Comité;

3- Droit de faire des propositions aux fédérations, d'étudier celles qui seront soumises, de publier le résultat de son étude, mais incapacité absolue de prendre des décisions ayant force de loi.

Fédération du Nord:

1- Le Comité ne communiquera avec les fédérations que par l'intermédiaire de leurs délégations respectives;

2- Publication du *Bulletin Officiel* du Parti ouvrier limitée aux actes officiels du Parti et aux grèves;

3- Action économique et politique sous toutes ses formes (grèves, élections, propagande), et établissement de caisse centrale à cet effet;

Fédération de l'Est: Organisation de conférences dans toute la France et l'Algérie.

Fédération algérienne: Même proposition.

2- Considérant que si le Parti ouvrier se bornait sur le terrain électoral, à un exposé de principes communs à tous les militants du Parti et laissait aux fédérations et aux groupes le soin de rédiger eux-mêmes les programmes électoraux particuliers ou locaux, on arriverait fatalement à des programmes contradictoires, s'annulant mutuellement, et sur lesquels ne manquerait pas de s'appuyer la bourgeoisie pour miner le Parti ouvrier;

Considérant que cette latitude, laissée aux fédérations ou aux groupes, aurait, en outre, pour effet, selon les localités, on d'empêcher l'entrée en ligne de travailleurs bien intentionnés, mais ou incapables ou découragés par leur petit nombre, de formuler eux-mêmes un programme; on de permettre, dans un but intéressé, l'introduction de revendications exclusivement politiques, dont le Parti porterait la responsabilité et qui, au lieu d'amener le clan ouvrier à nos conclusions socialistes révolutionnaires, égèraient ses efforts;

Considérant, enfin, que le maintien d'un programme électoral unique n'empêcherait pas les fédérations ou les groupes d'appuyer, au moyen de manifestes particuliers, les revendications générales du programme aux exigences locales;

Le Congrès déclare nécessaire un programme électoral unique destiné à rallier, sur tous les points du territoire, toutes les forces ouvrières.

Ainsi le programme dicté par le maître à Londres et importé en France par M. Guesde, était définitivement condamné. Les élections municipales et législatives avaient démontré le danger de ce programme, les congressistes, qui avaient été candidats à ces élections, n'avaient pas en à s'en louer. C'est à peine si le parti ouvrier avait récolté 60.000 voix par toute la France. Un programme qui n'attirait pas les électeurs, personne ne voulait plus en entendre parler, sauf M. Guesde, qui avait d'abord son amour-propre d'auteur, ayant collaboré au chef-d'œuvre marxiste et qui, à ce moment-là encore, laissait dédaigneusement "aux hémorroïdes des bourgeois" les sièges parlementaires, dont son ambition n'osait espérer la conquête.

Enfin, M. Guesde fut encore battu sur le choix de la ville où devait se réunir le prochain Congrès. Ce choix n'était pas indifférent, puisque, s'il s'était porté sur une des villes, où la propagande l'avait rendu populaire, M. Guesde aurait pu à son gré organiser les assises du prolétariat, y créer nombre de ces cercles d'études que son activité répandait en tout lieu, et vaincre ses ennemis qui voulaient le perdre. Il ne lui restait, en effet, que la ressource de briser ses adversaires, s'il ne voulait pas être brisé par eux.

Là encore ses espérances furent déçues.

MM. Guesde et Dormoy désignaient Bourges comme siège du prochain Congrès, M. Jacques demandait Roubaix, M. Brousse voulait Saint-Etienne, alors à son entière dévotion. Saint-Etienne fut choisi par 26 voix, alors que Bourges n'en obtenait que 14 et Roubaix 2.

L'Election de Montmartre

Après le Congrès de Reims, MM. Guesde et Brousse restèrent officiellement en assez bons termes, et lorsqu'en décembre 1881 M. Guesde fit reparaître *l'Egalité* avec MM. Deville, Lafargue et Massard, le Prolétaire souhaita la bienvenue à son nouveau compagnon d'armes.

Mais, le 18 décembre 1881 eut lieu à Montmartre une élection législative où M. Joffrin se présenta, non pas avec le programme du Havre, mais en substituant aux considérants du programme écrit par Marx lui-même, les considérants de l'Internationale. Même il avait osé porter une main sacrilège sur le programme lui-même en trois points importants.

Il avait supprimé l'article du programme du Havre, qui demandait «*la fixation du minimum des salaires d'après le prix local des denrées*» ainsi que celui qui réclamait «*l'abolition de l'héritage au-dessous de 20.000 francs*».

Au lieu de réclamer la «*réduction à huit heures de la journée de travail*», il avait demandé la «*fixation légale de la journée de travail*».

Enfin, le candidat avait signé candidat *ouvrier* et non candidat du *Parti ouvrier*.

Voici le texte même de l'affiche qui fut placardée par le Comité de Montmartre:

PARTI OUVRIER SOCIALISTE
Election législative du 18 décembre 1881.
Dix-huitième arrondissement - 1ère circonscription.

Programme général

Considérant:

Que l'émancipation doit être l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs;

Que l'assujettissement du travailleur au détenteur du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industriels du monde entier, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans de vieilles erreurs et conseille de combiner tous les efforts encore isolés;

Par ces raisons,

Le Parti ouvrier socialiste, dans le dix-huitième arrondissement, déclare:

1- Que le but qu'il poursuit est l'émancipation complète, non pas seulement de la classe salariée, mais aussi de tous les êtres humains sans distinction de sexe, de couleur et de nationalité;

2- Que cette émancipation ne sera complète que lorsque, les moyens de production mis par la société à la disposition de tous, «chacun donnant selon ses forces, recevra suivant ses besoins»;

3- Que pour atteindre à cette émancipation, il est nécessaire de former, sur le terrain de la séparation des classes, en face de la coalition des partis bourgeois, la somme des forces ouvrières;

4- Qu'il y a lieu pour lui de réaliser, comme moyens, la conquête des pouvoirs politiques et administratifs détenus comme instrument de règne par la bourgeoisie, et de les mettre au service du prolétariat;

5- Qu'en présence des continuelles fins de non-recevoir opposées par la bourgeoisie à toutes les demandes de réformes formulées par la classe ouvrière, il est résolu à poursuivre par tous les moyens l'oeuvre de son émancipation.

PROGRAMME ÉLECTORAL

Partie politique

1- Révision de la Constitution; suppression du Sénat et de la présidence de la République;

2- Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations, y compris la loi contre l'Association internationale des Travailleurs; suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron;

3- Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses (Décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations;

4- Armement général du peuple;

5- La Commune maîtresse de son administration, de sa police et de ses services publics.

Partie économique

1- Repos d'un jour par semaine, ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. Réduction légale de la journée de travail, interdiction du travail des enfants, dans les

ateliers privés, au-dessous de 14 ans, et de 14 à 18 ans, réduction de la journée de travail à six heures;
2- Égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes;
3- Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail;
4- Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers;
5- Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie;
6- Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers, sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (Décret de la Commune du 27 avril 1871);
7- Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts indirects en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs;
8- Instruction intégrale de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'Etat et par les communes;
9- Révision de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent.

Dispositions complémentaires et garanties:

Le candidat accepte le mandat impératif, remet sa démission en blanc à la disposition de son parti; verse dans la caisse du parti l'intégralité de ses émoluments, à charge pour celui-ci de subvenir à ses frais d'entretien et de travail. Il s'engage, en outre, à habiter la circonscription et à rendre compte de son mandat à ses électeurs une fois par mois.

Citoyens,

Notre programme indique clairement ce que nous exigeons, ce que nous réprouvons.

Ce que nous réprouvons, c'est le retour au passé, la confirmation de l'esclavage sous le titre de salariat;

Ce que nous exigeons, c'est le socialisme, c'est l'affranchissement politique et économique des producteurs, c'est l'abolition des classes.

Toutes les nuances du bourgeoisisme sont appelées à disparaître, y compris les radicaux. Ils ont, du reste, suffisamment prouvé leur impuissance depuis 89. En un mot, nous voulons laisser de côté cette vieille politique bourgeoise qui consiste à voter pour des avocats, des hommes de lettres, des médecins, des rentiers, etc, tous autant de privilégiés et qui sont intéressés à paralyser les revendications sociales.

Travailleurs,

Si nous voulons hâter notre émancipation, en finir avec cet esclavage qui met notre député entre les mains d'un exploiteur quelconque, choisissons notre mandataire parmi ceux qui, comme nous, sont assujettis aux rudes conditions de travail ordinaire, qui souffrent comme nous et avec nous. En résumé, votons pour un ouvrier. C'est à cette seule condition que nous réaliserons l'égalité sociale.

Aux urnes! Votons pour J. JOFFRIN

CANDIDAT OUVRIER.

Le Comité électoral du Parti.

Suivent cinquante signatures.

Vu et approuvé : Le candidat : Jules Joffrin.

Les cinq représentants de la Fédération du Nord, MM. Bazin, Deville, Gardrat, Guesde, Josselin, demandèrent au Comité national de blâmer l'attitude de M. Joffrin. Par 18 voix contre 3, le Comité national approuva cette attitude.

En même temps éclatait une polémique assez vive entre l'Égalité et le Prolétaire.

M. Guesde fut invité à comparaître devant l'Union fédérative du Centre, Comité fédéral des groupes parisiens, dont faisaient partie tous les rédacteurs du Prolétaire.

Sur le refus de M. Guesde de se prêter à cette comédie, l'Égalité fut exclue de l'Union fédérative du

Centre. Les cinq représentants de la Fédération du Nord envoyèrent leur démission au Comité national et ils fondèrent une *Fédération du Centre*, qu'ils opposèrent à l'*Union fédérative du Centre*. C'était la révolte ouverte contre l'organisation du Parti ouvrier, consacré par le Congrès du Havre.

M. J. Joffrin écrivit à M. Guesde une lettre violente, dont nous donnons les passages les plus importants:

A M. Jules Guesde, rédacteur de l'Egalité:

...

Vous parlez de coups de canifs donnés à ce programme auquel vous êtes allé donner naissance dans les brouillards de la Tamise et que vous vous êtes vanté ensuite d'avoir fait avaler jusqu'à la garde à notre parti.

Tout à l'heure nous causerons de cela, mais permettez-moi de montrer combien la raison que vous donnez est un simple prétexte. La citoyenne Rouzade, le citoyen Desmarais ont combattu sous les plis du programme minimum. Avez-vous défendu leurs candidatures? Connaissez-vous un seul de nos congrès qui ait proscrit la candidature des femmes? Tous n'ont-ils pas recommandé la candidature des ouvriers? Pourquoi n'êtes-vous pas allé au canon pour employer le clinquant de votre style? Voyons, une fois n'est pas coutume, répondez franchement.

La question du programme fut pour vous un simple prétexte. Le véritable motif est que vous ne voulez appuyer que vous seul et les vôtres.

Nous étions à Montmartre à faire front à l'ennemi. Et vous, sans attendre la fin du combat, comme vous l'écrivez faussement, vous provoquez une réunion extraordinaire du Comité national, vous le saisissez de la question, vous le faites juge, vous l'invitez à faire rentrer dans l'ordre les groupes de Montmartre révoltés. Ces groupes, aussi disciplinés devant les ordres qui viennent du Parti qu'ils sont peu soucieux de ceux qui émanent de votre personne, envoient deux délégués, fournissent des explications. Le Comité discute. Vous en êtes, vous prenez la parole. Et à cette question: "Le programme minimum a-t-il été, oui ou non, adopté et défendu par le parti ouvrier comme un programme de revendication que l'on pourrait dépasser, mais pas diminuer?" Il répond oui par 18 voix sur 21 membres présents. S'abstiennent les citoyens Deville, Gardrat et ... Guesde.

Le Comité prend ensuite, par 11 voix, cette résolution déposée par le citoyen Labusquière: «Le Comité national, considérant qu'en ce qui concerne ses attributions en qualité de Commission exécutive du Congrès de Reims, et dans le cas spécial de la décision de ce Congrès touchant le maintien du programme électoral dit minimum, il n'y aurait lieu de rappeler à la discipline du Parti que les groupes qui en adopteraient un plus modéré;

Attendu que le programme adopté par les groupes de Montmartre, pour l'élection législative du 13 décembre, est plus accentué que le programme dit minimum;

Déclare que les groupes de Montmartre se conforment aux décisions du Congrès de Reims, et passe à l'ordre du jour.

...

Je vous salue selon vos mérites.

J. Joffrin

(Ouvrier mécanicien, candidat du Parti ouvrier).

Léon de SEILHAC

"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 78 à 94
